

**PROCES-VERBAL DU COMITE SYNDICAL
Maison Intercommunale de l'Environnement
262, rue Barthélémy Thimonnier – 69530 BRIGNAIS**

SEANCE DU 10 septembre 2020 à 18h00

Date d'envoi des Convocations : 01/09/2020

Nombre de membres en exercice au jour de la séance : 23

Nombre de membres présents pour le vote : 22

Nombre de membres représentés : 1

L'an deux mil vingt, le dix septembre 2020, le comité syndical du SITOM SUD RHONE, dûment convoqué le 1^{er} septembre 2020 par Monsieur MARTINEZ René, Président sortant, s'est réuni en session ordinaire à 18 heures, dans les locaux du SITOM, 262 Rue Barthélemy Thimonnier à BRIGNAIS, sous la Présidence de M. MARTINEZ René, doyen d'âge des membres du conseil.

Secrétaire : Mme ALBANI Sylvie

Président : M. MARTINEZ René, doyen d'âge de l'assemblée

Pouvoirs : M. BIOT donne pouvoir à M. FROMONT

Etaient présents :

CCVG : Mmes MARCILLIERE Christine, ROTHEA Céline, Ms BESSON Alain, BOISSERIN Guy, CHARVOLIN Dominique (suppléant de M. GIORGIO Frédéric), FRANCO Ernest, GILLET Jean-Philippe, NOWAK Grégory

COPAMO : Mme RIBERON Anne, Ms BREUZIN Fabien, COSTE Marc, FROMONT Christian, JULLIAN Charles (suppléant de Mme BLANC Anik), OUTREBON Pascal, SAVOIE Arnaud

CCPO : Mme ALBANI Sylvie, Ms COSTE Gérald, GAT Thierry, JOASSARD Jules, MARTINEZ René, ROUCHON Alain (suppléant de M. DESCHANEL Thierry), VARIGNY Nicolas

Etaient excusés :

CCVG : M. GIORGIO Frédéric

COPAMO : Mme BLANC Anik

CCPO : M. DESCHANEL Thierry

Ordre du jour

- Dossiers donnant lieu à délibération :
 - Election du Président
 - Détermination du nombre de Vice-Président(e)s
 - Election du 1^{er} Vice-Président(e)
 - Election du 2^e Vice-Président(e)
 - Détermination du nombre de membres du bureau
 - Election des membres du bureau
 - Election des membres de la CAO
 - Election des membres de la CCSPL
 - Election des membres de l'entente intersyndicale de la MIE
 - Pouvoirs spéciaux du Président
 - Indemnités du Président et des Vice-Président(e)s
 - Autorisation d'envoi des documents aux délégués du SITOM par courriel
 - Charte de l'Elu local

2020/173

M. MARTINEZ, Président sortant, donne lecture des noms des délégués par communauté de communes et les déclare installés.

Monsieur MARTINEZ propose de désigner le premier délégué dans l'ordre alphabétique, Mme ALBANI, aux fonctions de secrétaire de séance. Mme ALBANI accepte.

Le doyen de la séance, M. MARTINEZ, procède à l'appel des délégués, constate le quorum, donne lecture des procurations, puis de l'ordre du jour et demande aux délégués l'adoption de l'ordre du jour. Les délégués votent l'adoption de l'ordre du jour à l'unanimité.

M. MARTINEZ explique aux délégués le déroulement de la séance et les modalités de vote.

DOSSIERS DONNANT LIEU A DELIBERATION :

• ELECTION DU PRESIDENT DU SITOM

M. MARTINEZ informe les délégués qu'en application des articles L. 2122-4 et L.2122-7 du Code général des collectivités territoriales, le Président est élu au scrutin secret à la majorité absolue parmi les membres du conseil syndical. Si après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu.

Le bureau est composé du Président, du secrétaire de séance et de 2 assesseurs désignés pour l'ensemble des élections.

M. MARTINEZ propose de nommer les benjamins : M. SAVOIE et M. VARIGNY

Les délégués acceptent

M. MARTINEZ demande aux délégués qui est candidat.

Sont candidats :

- BOISSERIN Guy

- MARTINEZ René

Chaque candidat se présente brièvement.

Il est procédé au déroulement du vote.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

- Nbre d'enveloppes :23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Bulletins litigieux (article L 66 du code électoral) : 0
- Bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12 voix

A obtenu :

M. BOISSERIN Guy : 5 voix (cinq voix)

M. MARTINEZ René : 18 voix (dix-huit voix)

M. MARTINEZ René ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé Président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. MARTINEZ remercie les délégués et les assure qu'il sera digne de leur confiance.

M. MARTINEZ rend hommage à Serge FAGES, Vice-Président sortant, pour toutes les années passées à ses côtés.

• DETERMINATION DU NOMBRE DE VICE-PRESIDENT(E)S

M. MARTINEZ, nouvellement élu, donne lecture aux délégués du rapport relatif à la détermination du nombre de Vice-Président(e)s.

Conformément à l'article L.5211-10 du code général des collectivités territoriales (CGCT), modifié par l'article 9 de la loi du 16 décembre 2010 de réforme des collectivités territoriales le nombre de vice-présidents de l'organe délibérant des EPCI est limité. Ce nombre ne peut excéder 20 % de l'effectif total de l'assemblée délibérante, ni excéder quinze Vice-Président(e)s.

Toutefois, si l'application de la règle de 20% conduit à fixer à moins de quatre le nombre des vice-présidents, ce nombre peut être porté à quatre.

L'organe délibérant peut, à la majorité des deux tiers, fixer un nombre de Vice-Président(e)s supérieur à celui qui résulte de l'application des critères précédemment énoncés, sans pouvoir dépasser 30 % de son propre effectif et le nombre de quinze.

Le nombre de délégués du SITOM SUD RHONE étant de 23, le nombre de vice-présidents ne peut être supérieur à 4.6 et est fixé à 2.

Le nombre de 2 vice-président(e)s est accepté par 22 (vingt-deux) voix pour et 1 (une) voix contre.

• **ELECTION DU 1^{er} VICE-PRESIDENT(E)**

M. MARTINEZ donne lecture aux délégués du rapport relatif à l'élection des Vice-Président(e)s et précise qu'une représentation de chaque communauté de communes est nécessaire.

M. MARTINEZ étant délégué de la communauté de communes de la CCPO, il convient de choisir des Vice-Présidents parmi les délégués de la COPAMO et de la CCVG.

S'agissant de désignations à caractère nominatif, il convient de procéder par des votes à bulletins secrets pour l'élection des Vice-Président(e)s.

M. MARTINEZ demande aux délégués qui est candidat.

Sont candidats :

- pour la COPAMO : M. OUTREBON Pascal
- pour la CCVG Mme ROTHEA Céline et M. NOWAK Grégory

M. MARTINEZ propose à chaque candidat de se présenter brièvement.

Il est ensuite procédé au vote pour le Vice-Président issu de la COPAMO. Chaque délégué dépose son bulletin dans l'urne présenté par l'assesseur.

Premier tour de scrutin :

- Nombre d'enveloppes : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Bulletins litigieux (article L 65 et L 66 du code électoral) : 4
- Bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 18
- Majorité absolue : 10 voix

A obtenu :

M. OUTREBON Pascal: 18 voix (dix-huit voix)

M. OUTREBON Pascal ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. OUTREBON remercie l'assemblée.

• **ELECTION DU 2^e VICE-PRESIDENT(E)**

Il est ensuite procédé à l'élection du Vice-Président issu de la CCVG.

Il est procédé au déroulement du vote à scrutin secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin :

- Nombre d'enveloppes : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 23
- Bulletins litigieux (articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- Bulletins blancs : 0
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 23
- Majorité absolue : 12 voix

Ont obtenu :

M. NOWAK Grégory : 15 voix (quinze voix)

Mme ROTHEA Céline: 8 voix (huit voix)

M. NOWAK Grégory ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé vice-président et a été immédiatement installé dans ses fonctions.

M. NOWAK remercie l'assemblée.

• **DETERMINATION DU NOMBRE DE MEMBRES DU BUREAU**

M. MARTINEZ donne lecture aux délégués du rapport relatif à la détermination du nombre de membres du bureau.

Il rappelle que le bureau est composé, à minima, du Président du SITOM Sud-Rhône qui en est Président de droit et des 2 vice-Présidents.

Afin de représenter au mieux le territoire syndical, le nombre de membres composant le bureau est proposé à 2 membres par communauté de communes, soit 6 membres au total.

Il est demandé aux membres du Comité syndical de se prononcer sur le nombre de membres du bureau syndical, outre le Président du SITOM SUD RHONE, qui est Président de droit du Comité syndical et les 2 vice-Présidents.

Le nombre de 6 membres pour le bureau syndical a été accepté à l'unanimité.

• **ELECTION DES MEMBRES DU BUREAU**

M. MARTINEZ donne lecture du rapport relatif à l'élection des membres du bureau.

Il rappelle que le Président, les 2 Vice-Présidents et 6 délégués constitueront le bureau syndical du SITOM et que pour une meilleure représentativité du territoire, il convient d'élire 2 délégués par communauté de communes.

M. MARTINEZ demande aux délégués qui est candidat.

Sont candidats de la CCVG : ROTHEA Céline, FRANCO Ernest

Sont candidats de la COPAMO : BREUZIN Fabien, SAVOIE Arnaud

Sont candidats de la CCPO : GAT Thierry, COSTE Gérard

Il est procédé au déroulement du vote à scrutin uninominal secret.

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Election du 1^{er} délégué / Premier tour de scrutin :

Est candidate : Mme ROTHEA Céline

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Bulletins litigieux (articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- Bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12 voix

A obtenu :

Mme ROTHEA Céline : 22 voix (vingt-deux voix)

Mme ROTHEA Céline ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée membre du bureau et a été immédiatement installée.

Election du 2^e délégué / Premier tour de scrutin :

Est candidat : M. FRANCO Ernest

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Bulletins litigieux (articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- Bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12 voix

A obtenu :

M. FRANCO Ernest : 22 voix (vingt-deux voix)

M. FRANCO Ernest ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 3^e délégué / Premier tour de scrutin :

Est candidat : M. BREUZIN Fabien

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Bulletins litigieux (articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- Bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12 voix

A obtenu :

M. BREUZIN Fabien : 22 voix (vingt-deux voix)

M. BREUZIN Fabien ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 4^e délégué / Premier tour de scrutin :

Est candidat : SAVOIE Arnaud

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Bulletins litigieux (articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- Bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12 voix

A obtenu :

M. SAVOIE Arnaud: 22 voix (vingt-deux voix)

M. SAVOIE Arnaud ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 5^e délégué / Premier tour de scrutin :

Est candidat : GAT Thierry

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Bulletins litigieux (articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- Bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12 voix

A obtenu :

M. GAT Thierry : 22 voix (vingt-deux voix)

M. GAT Thierry ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

Election du 6^e délégué / Premier tour de scrutin :

Est candidat : COSTE Gérald

- Nombre d'enveloppes trouvées dans l'urne : 23
- Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 22
- Bulletins litigieux (articles L 65 et L 66 du code électoral) : 0
- Bulletins blancs : 1
- Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 22
- Majorité absolue : 12 voix

A obtenu :

M. COSTE Gérald: 22 voix (vingt-deux voix)

M. COSTE Gérald ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé membre du bureau et a été immédiatement installé.

• ELECTION DES MEMBRES DE LA COMMISSION D'APPEL D'OFFRES

M. MARTINEZ donne lecture du rapport relatif à l'élection des membres de la commission d'appel d'offres.

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes, sous la présidence de M. MARTINEZ, Président élu, à l'élection des 5 membres titulaires et 5 membres suppléants de la CAO, en fonction d'une répartition par zone géographique,

Le Président, les 5 délégués titulaires (et 5 délégués suppléants) constitueront la CAO du SITOM.

Il est procédé au déroulement du vote par scrutin de liste à main levée ; ce mode d'élection a été accepté par l'ensemble des délégués.

L'attribution des sièges de titulaires et suppléants s'effectue selon la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Le Président fait un appel à candidatures.

Sont candidats aux postes de titulaires :

- ROTHEA Céline
- BREUZIN Fabien
- FROMONT Christian
- GAT Thierry
- OUTREBON Pascal

Il est procédé au déroulement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin : scrutin de liste

- 22 voix pour (vingt-deux voix pour)
- 1 abstention (une abstention)

Mme ROTHEA Céline et Ms BREUZIN Fabien, FROMONT Christian, GAT Thierry, OUTREBON Pascal ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres titulaires de la CAO et ont été immédiatement installés.

Suppléants :

Le Président fait un appel à candidatures.

Sont candidats aux postes de suppléants :

- SAVOIE Arnaud
- NOWAK Grégory
- COSTE Gérald
- FRANCO Ernest
- GILLET Jean-Philippe

Il est procédé au déroulement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin : scrutin de liste

- 22 voix pour (vingt-deux voix pour)
- 1 abstention (une abstention)

Ms SAVOIE Arnaud, NOWAK Grégory, COSTE Gérald, FRANCO Ernest et GILLET Jean-Philippe ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres suppléants de la CAO et ont été immédiatement installés.

• ELECTION DES MEMBRES DE LA CCSPL – Commission Consultative des Services Publics Locaux

M. MARTINEZ donne lecture du rapport relatif à l'élection des Membres de la CCSPL.

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes, sous la présidence de M. MARTINEZ, Président élu, à l'élection des 6 membres de la CCSPL,

Le Président, 6 délégués du comité syndical et 6 membres d'associations constituent la CCSPL du SITOM,

Il est procédé au déroulement du vote par scrutin de liste à main levée ; ce mode d'élection a été accepté par l'ensemble des délégués.

Le Président fait un appel à candidatures.

Sont candidats :

- Mme MARCILLIERE Christine
- M. NOWAK Grégory
- M. FRANCO Ernest
- M. VARIGNY Nicolas
- M. GAT Thierry
- M. COSTE Marc

Il est procédé au déroulement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin : scrutin de liste

- 22 voix pour (vingt-deux voix pour)
- 1 abstention (une abstention)

Mme MARCILLIERE Christine et Ms. NOWAK Grégory, FRANCO Ernest, VARIGNY Nicolas, GAT Thierry, COSTE Marc ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres de la CCSPL et ont été immédiatement installés.

• ELECTION DES MEMBRES DE L'ENTENTE INTERSYNDICALE DE LA MIE

M. MARTINEZ donne lecture du rapport relatif à l'élection des membres de l'entente intersyndicale de la MIE.

La commission relative à l'entente intersyndicale de la MIE est composée de 3 membres :

- Le Président de l'Assemblée, Président de droit,
- 2 délégués, membres du comité syndical

Il est procédé ensuite dans les mêmes formes, sous la présidence de M. MARTINEZ, Président élu, à l'élection des 2 membres de la commission

Il est procédé au déroulement du vote par scrutin de liste à main levée ; ce mode d'élection a été accepté par l'ensemble des délégués.

Le Président fait un appel à candidatures.

Sont candidats :

- M. OUTREBON Pascal
- M. NOWAK Grégory

Il est procédé au déroulement du vote

Le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

Premier tour de scrutin : scrutin de liste

- 22 voix pour (vingt-deux voix pour)
- 1 abstention (une abstention)

Ms OUTREBON Pascal et NOWAK Grégory ayant obtenu la majorité absolue, ont été proclamés membres de la commission relative à l'entente intersyndicale de la MIE et ont été immédiatement installés.

• **DELEGATIONS DE POUVOIRS AU PRESIDENT**

M. MARTINEZ donne lecture du rapport relatif aux délégations de pouvoirs qu'il est possible d'accorder au Président de l'organe délibérant, conformément aux règles du CGCT.

Il demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques. Il n'y a pas de question, ni remarque.

Il demande qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. La délégation de pouvoirs au Président est adoptée par 22 voix pour et 1 voix contre.

• **INDEMNITES DE FONCTION DU PRESIDENT ET DES VICE-PRESIDENTS**

M. MARTINEZ donne lecture du rapport relatif aux indemnités de fonctions du Président et des Vice-Présidents.

Il explique aux délégués que le SITOM SUD RHONE se situe dans la tranche de 50.000 à 99.999 habitants, ce qui porte le taux maximal en pourcentage de l'indice brut terminal de la Fonction Publique à :

- 29.53 % pour le Président
- 11.81 % pour les Vice-Présidents

Il demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques. Il n'y a pas de question, ni remarque.

Il demande qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. Les taux maximaux de 29.53 % pour le Président et 11.81 % pour les Vice-Présidents sont adoptés par 21 voix pour et 2 abstentions.

• **AUTORISATION D'ENVOI DES DOCUMENTS AUX DELEGUES DU SITOM PAR COURRIEL**

M. MARTINEZ donne lecture du rapport relatif à l'autorisation d'envoi des documents relatifs aux comités, bureaux, commissions,... par voie dématérialisée.

Il demande aux délégués s'ils ont des questions ou remarques.

M. VARIGNY précise qu'il conviendrait que les destinataires des courriels soient identifiés individuellement en copie cachée, afin de respecter le règlement sur la protection des données personnelles.

L'ensemble des délégués approuvent cette proposition.

M. MARTINEZ demande ensuite qui est pour, qui est contre, qui s'abstient. L'autorisation d'envoi des documents relatifs aux comités, bureaux, commissions,... par voie dématérialisée est adoptée à l'unanimité.

M. Le Président donne ensuite lecture de la charte de l'élu et informe les délégués qu'un dossier leur est remis à chacun, comportant des documents utiles à leur compréhension du fonctionnement du SITOM : la charte de l'élu, un guide des déchets, une fiche de synthèse du rapport annuel 2019, une liste d'acronymes et le trombinoscope des agents du SITOM.

M. BOISSERIN Guy annonce qu'il démissionne de sa délégation du SITOM et quitte l'assemblée sans signer le procès-verbal.

Les 21 élus présents prennent acte de sa démission.

M. Le Président clos la séance à 19h10 et demande aux délégués de bien vouloir attendre l'élaboration du procès-verbal d'installation du comité syndical, pour signature.
